Image not found or type unknown

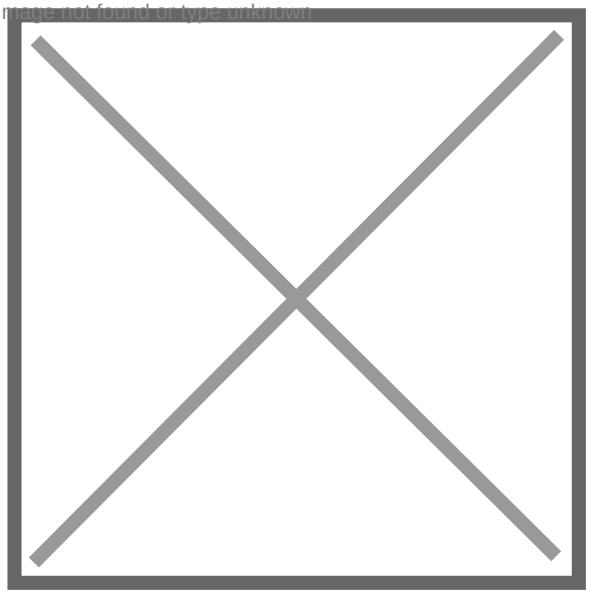

Achat non conforme en boutique - remboursement possible?

Par **celestangel_old**, le **16/12/2007** à **11:22**

J'ai acheté une tablette graphique avec une souris incluse dans une boutique informatique à Paris. En rentrant chez moi je teste le matériel et je m'aperçoit que le clic droit de la souris ne fonctionne pas (on entend pas le "clic" habituel). Je regarde la facture et il est ecrit qu'il ne rembourse pas mais qu'il peuvent echanger ou réparer.
Or moi, je ne veux pas de réparation, ni d'echange, je veux absolument le remboursement de mes 75 euros car j'ai lu les commantaires sur le net concernant cette boutique et apparement ils arnaquent leurs clients en vendant du materiel d'occaz au prix du neuf et ne veulent pas rembourser même si le materiel tombe en panne au bout de quelques jours. Beaucoup d'acheteurs se plaignent. De plus, ils affichent des prix bas sur le net et lorsqu'on se rend au magasin, le prix a augmenté. C'est de la publicité mensongère et c'est valable sur la plupart de leur produits.

Je sais que les vendeurs de cette boutique sont coriaces, limite insultant, lorsqu'on va les voir pour rendre un article, donc je pense que me faire rembourser sera difficile. Je dois y aller demain.
Le materiel que j'ai acheté chez eux est non conforme (la souris defectueuse), suis-je dans mon droit d'exiger un remboursement et de refuser une réparation ou un échange? [s]Quels sont les textes de loi pour ce cas précis?[/s]

AIDEZ MOI SVP

Voici le lien pour voir les commantaires sur la boutique en question:
http://www.rue-montgallet.com/boutiques/75012/commentaires/lire/6423/

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés